

COMMUNE DE OUVILLE L'ABBAYE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville www.ouvilleabbaye.fr .

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées tout au long de l'année 2017. Il doit être présenté et voté en conseil municipal puis transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de son vote.

Le compte administratif a été approuvé le 16/02/2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

*) Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions et quelques ressources propres.

Les recettes de fonctionnement 2017 se sont élevées à 473899.76 €.

*) Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2017 se sont élevées à 471886.57€

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses en €	Montant	Recettes en €	Montant
Atténuation de produits	19 387.00	Atténuation de charges	15 585.74
Dépenses courantes	77 057.25	Recettes des services	1 628.30
Dépenses de personnel	103 431.39	Impôts et taxes	218 829.17
Autres dépenses de gestion courante	269 144.95	Dotations et participations	219 870.46
Dépenses financières	815.98	Autres recettes de gestion courante	9 759.57
Dépenses exceptionnelles	50.00	Recettes exceptionnelles	8 226.52
Total dépenses réelles	470 886.57	Total recettes réelles	473 899.76
Charges (écritures d'ordre entre sections)	2 000.00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	471 886.57€	Total général	473 899.76€

Au final au titre de l'année 2017, la commune a un excédent de fonctionnement de 2013.19 € auquel il faut ajouter l'excédent de fonctionnement reporté de N-1, soit 184 166.69€, ce qui fait un excédent de fonctionnement à reporter au budget primitif 2018 de 186179.88€.

c) Les dépenses

Ce compte administratif ne présente pas au niveau des dépenses de fonctionnement beaucoup de changement par rapport à celui de 2016 :

Dépenses en €	Année 2017	Rappel Année 2016	Variation
Atténuation de produits	19 387€	19 387€	0%
Dépenses courantes	77 057€	80 855€	-4.70%
Dépenses de personnel	103 431€	103 323€	+0.10%
Autres dépenses de gestion courante	269 144€	257 275€	+4.61%
Total dépenses de gestion des services	469 019€	460 840€	+1.77%

On constate une maîtrise des dépenses de gestion des services. Les autres dépenses réelles (financières et exceptionnelles) ne représentent que des petites sommes dans les comptes de la commune.

d) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2017 ont été les suivants :

- *concernant les ménages*
 - Taxe d'habitation : **22.38%**

- Taxe foncière sur le bâti : **20.15%**
- Taxe foncière sur le non bâti : **50.99%**

- *concernant les entreprises*
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : **27.52%**

Le produit de la fiscalité locale s'élève à **218829.17€ € pour 2017 (222 650.13€ au CA 2016)**.

e) Les dotations versées par l'Etat :

- la dotation globale de fonctionnement,
- La dotation de solidarité rurale,
- La dotation nationale de péréquation.

Dotations versées par l'Etat	Année 2017	Rappel Année 2016	Variation en €	Variation en %
dotation globale de fonctionnement	88 496€	92 250€	-3 754€	-4.07%
dotation de solidarité rurale	35 802€	28 403€	+ 7 399€	+26.05%
dotation nationale de péréquation	30 122€	29 061€	+1 061€	+3.65%
Total des dotations versées par l'Etat	155 420€	149 714€	+5 706	+3.81%

La dotation globale de fonctionnement baisse, mais celle-ci est compensée en partie par l'augmentation de la dotation de solidarité rurale. La dotation nationale de péréquation a très légèrement augmenté entre 2016 et 2017. Au total, la somme des dotations versées par l'Etat augmente légèrement de 3.81 %.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses en €	Montant	Recettes en €	Montant
Remboursement d'emprunts	3746.04	Dotations, Fonds divers, réserves	23530.68
Travaux	65292.44	subventions	3495.81
		Excédent de fonctionnement capitalisé	43247.01
Total des dépenses réelles	69038.48	Total des recettes réelles	70273.50
Opérations patrimoniales	10825.24	Opération d'ordre de transferts entre sections	2000.00
		Opérations patrimoniales	10825.24
Total des dépenses d'ordre	10825.24	Total des recettes d'ordre	12825.24
Total général	79863.72	Total général	83098.74

Au final au titre de l'année 2017, la commune a un excédent d'investissement de 3235.02 € auquel il faut déduire :

- le déficit d'investissement reporté de 2016, soit 29146.01€,
- le solde déficitaire des restes à réaliser de 2135€ (cf. plus bas pour le détail),

ce qui génère donc un déficit d'investissement à reporter au budget primitif 2018 de 28045.99€.

c) Les principaux travaux d'investissement réalisés en 2017 :

- **Continuation de l'élaboration du PLU,**
- **Licence informatique,**
- **Projecteurs, main courante et abri de touche au terrain de football,**
- **Eclairage public Mesnil Roux,**
- **Acquisition d'extincteurs,**
- **Réalisation de travaux de voirie chemin de la mare Quesnel et route de Grosseoeuvre,**
- **Mur d'enceinte du cimetière,**
- **Mise aux normes de sécurité électrique,**
- **Eclairage public route de Caudebec, route de Berville au niveau de la poste, route de Criquetot,**
- **ADAP,**
- **Micro ondes et réfrigérateur à la salle Kléber David.**

Toutefois, certains travaux commandés en 2017 n'ont pas pu être réalisés/terminés avant le 31 décembre 2017 et se retrouvent donc en reste à réaliser pour 9543€ :

- Fin de l'élaboration du PLU : 4867€,
- Licence informatique : 1714€,
- Eclairage public Mare Faucon et route de Berville : 2962€.

d) Les subventions d'investissements encaissées (3945.81€) :

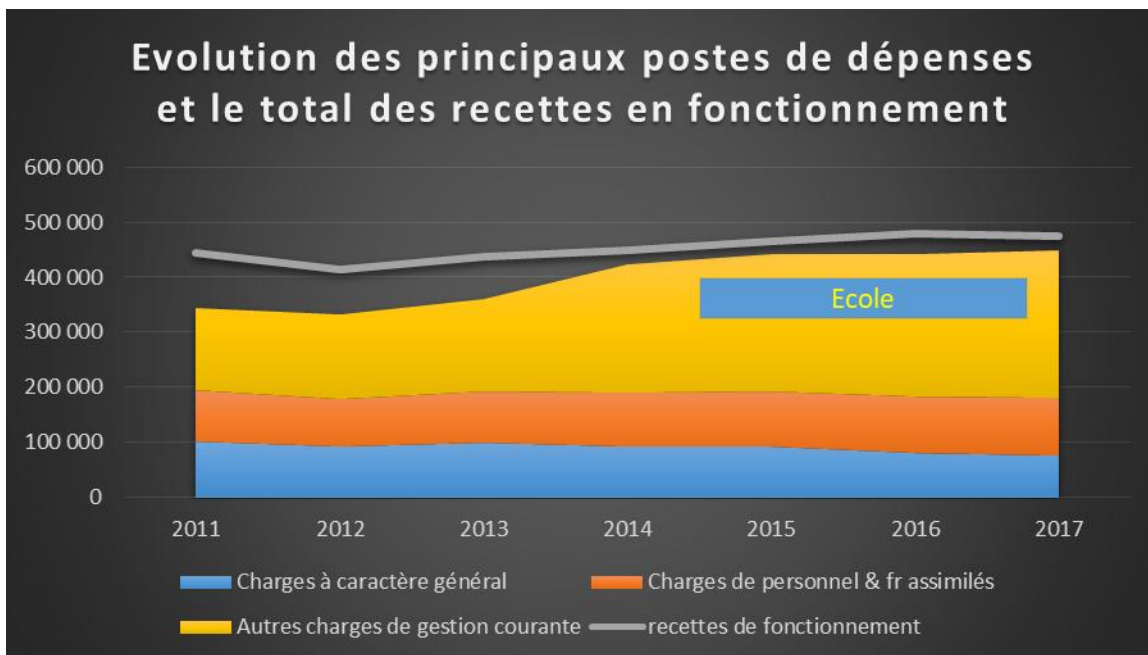
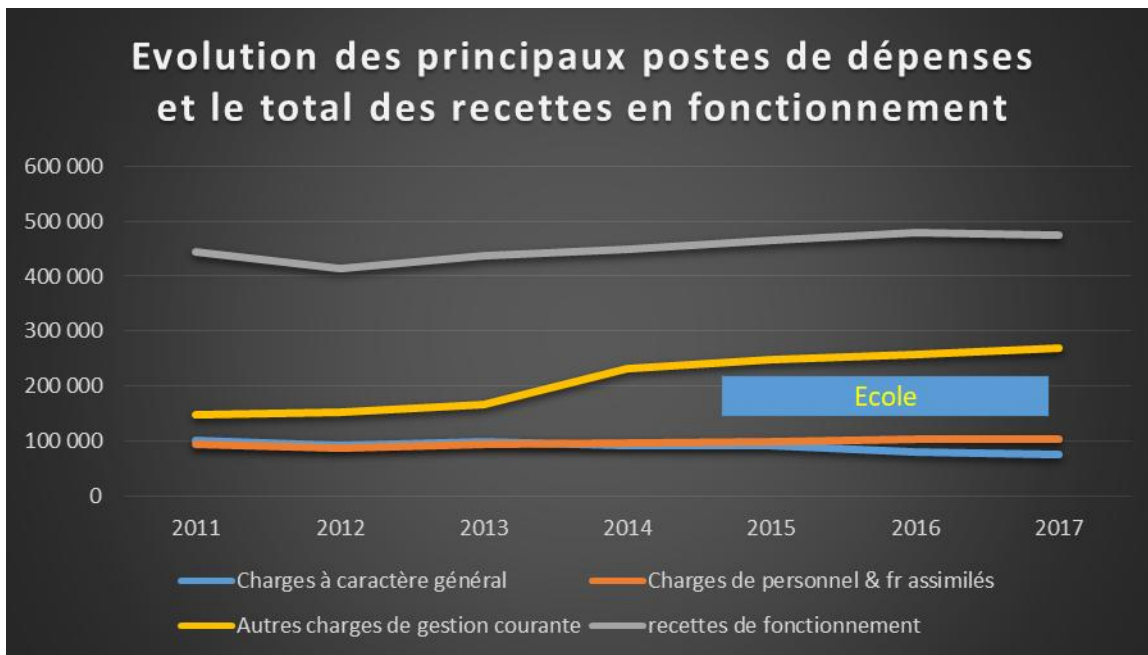
Il a été encaissé des acomptes de subvention pour la main courante et l'abri de touche du stade de football :

- Réserve parlementaire : 100€,
- DETR : 2398,68€.

ainsi que le solde de la DETR pour les travaux d'accessibilité aux PMR du cimetière et de l'église soit 997.13€.

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Dépenses de fonctionnement :



Sur le premier graphique on peut lire l'évolution des principaux postes de dépenses de fonctionnement et l'évolution des recettes de fonctionnement. Depuis 7 ans on constate une quasi stabilité des charges à caractère général et des charges de personnel. L'évolution des charges de gestion courante s'explique par le début de la participation de la commune aux nouvelles dépenses de remboursement des emprunts par le syndicat scolaire.

Le second schéma reprend les mêmes postes de charges en les cumulant et en les comparant à l'évolution des recettes de fonctionnement.

b) Ratios 2017 (population totale 2017 de la commune : 673)

Dépenses réelles de fonctionnement / population : 700 € par hab (moyenne nationale 547 €)*

Produit des impositions directes/population : 325 € par hab (moyenne nationale 305 €)*

Recettes réelles de fonctionnement / population : 704 € par hab (moyenne nationale 690 €)*

**les ratios nationaux sont ceux de 2015 : source « les finances des collectivités locales » ; strate des communes de 500 à 2000 habitants*

<https://www.collectivites->

[locales.gouv.fr/files/files/statistiques/brochures/publication_globale_1.pdf](https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/statistiques/brochures/publication_globale_1.pdf)

Au niveau des recettes de fonctionnement et du produit des impôts locaux la commune d'Ouille l'Abbaye est conforme aux données nationales. En revanche, au niveau des dépenses réelles de fonctionnement, le ratio de la commune est plus élevé que les communes de la même strate mais ceci s'explique par le fait, que pour notre commune, le remboursement de la dette de la nouvelle école est ici comptabilisé dans ce ratio puisqu'il est reversé au syndicat intercommunal par l'intermédiaire du compte « Autres charges de gestion courante ».

c) Etat de la dette de la commune

La commune n'a qu'un seul emprunt en cours (Caisse d'épargne Hte Normandie), réalisé le 30/05/2007 pour l'acquisition de la prairie communale ; le montant initial de l'emprunt était de 52000 euros, avec une durée de remboursement de 15 ans et un taux de 4,02 %. Le capital restant dû au 31/12/2017 est de 16551.89 euros. Il reste 4 années de remboursement.

Le remboursement de 2017 a été de 4562.02€ dont 3746.04 € en capital et 815.98€ en intérêts.

L'endettement de la commune est particulièrement faible mais c'est le syndicat intercommunal scolaire qui porte les emprunts pour la nouvelle école. Ce qui explique l'augmentation constatée dans le poste de dépenses de fonctionnement « Autres charges de gestion courante » depuis 4 ans.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Ouville l'Abbaye, le 16/02/2018

Le Maire, Olivier Leconte